

Règlements des diplômes fédéraux de la branche technique

Règlement fédéral

Accès des Jeunes aux Responsabilités (AJR)

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Accès des Jeunes aux Responsabilités (AJR). Les formations et évaluations AJR sont organisées et mises en œuvre par les comités, les Liges ou la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. CONSTITUTION DU DIPLÔME

Ce diplôme a pour objectif de favoriser l'implication des jeunes dans les associations du tennis de table.

Il s'appuie sur 6 thématiques : savoir-être, projet d'action, gestion du tennis de table, pédagogie, animation, pratique et connaissance.

Les annexes au diplôme préciseront les contenus de formation.

3. OBJECTIFS DU DIPLOMES

Inciter les jeunes à prendre progressivement des responsabilités dans le club, quelle que soit la branche (technique, dirigeant, arbitrage).

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum junior 1^{ère} année
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

5. FORMATION

Durée minimale de 35h en présentiel comprenant des situations pratiques et théoriques.

6. ATTRIBUTION

Contrôle continu sous la responsabilité du formateur agréé par la FFTT, diplôme numéroté et délivré par la FFTT après PV de session envoyé par la Ligue organisatrice.

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée par la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. EQUIVALENCES

Les personnes titulaires du diplôme AJR obtiennent l'équivalence de l'Initiateur de Club (IC) sous réserve de la réalisation d'un stage en structure équivalent à celui demandé pour la formation IC et de l'obtention des badges FOAD IC 4h et Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes.

Règlement fédéral Initiateur de Club (IC)

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Initiateur de Club (IC)

Les formations et évaluations IC sont organisées et mises en œuvre par les comités, les Ligues ou la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Initiateur de Club (IC) est constituée de 5 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 = Accueil des publics.
- BC2 = Prise en main d'un groupe.
- BC3 = Bases du jeu.
- BC4 = Sécurité physique et morale.
- BC5 = Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme fédéral IC est capable =

- d'accueillir, animer un public en s'appuyant sur les outils FFTT
- d'assister une personne titulaire d'un diplôme supérieur
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être minimum Cadet 1^{ère} année
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

5. VOLUME DE FORMATION

2 options possibles =

- 14h en présentiel + 4h FOAD + 3h de stage club FFTT.
- 7h en présentiel + 11h FOAD + 3h de stage club FFTT.

6. CERTIFICATION

- Être au minimum Cadet 1^{ère} année
- Fournir une Attestation de stage 3h signée du président de club
- Obtention des badges FOAD IC 4h ou 11h et du badge Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'IC par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de CREF ou son représentant et le Directeur de Ligue ou son représentant. La Ligue, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement fédéral

Animateur Fédéral (AF)

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Fédéral (AF)

Les formations et certifications AF sont organisées et mises en œuvre par les comités, les Ligues ou la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Animateur Fédéral (AF) est constituée de 4 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 = Fidéliser les publics
- BC2 = Préparer/Animer une séance collective
- BC3 = Améliorer les bases tactico-techniques
- BC4 = Accompagner le projet du joueur (physique et mental)
- BC5 = Garantir l'éthique et l'intégrité physique et morale des pratiquants

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme fédéral AF est capable =

- d'encadrer des séances en autonomie
- de proposer et mettre en place des exercices adaptés au public
- d'animer selon le type public, assister diplômé supérieur
- d'assister une personne titulaire d'un diplôme supérieur
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum Cadet 2^{ème} année.
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire d'un diplôme Initiateur de Club ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme IC)

5. VOLUME DE FORMATION

- 14 en présentiel + 14h en FOAD +14h en stage dans une structure FFTT

6. CERTIFICATION

- Être au minimum Cadet 2^{ème} année
- Fournir une Attestation de stage de 14h signé du président de structure
- Obtention des badges FOAD AF et du badge Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes
- Obtenir la moyenne aux deux épreuves certificatives = QCM (coef. 1) et Animation de séance (coef. 2).

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'AF par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le Président de CREF ou son représentant et le Directeur de Ligue ou son représentant. La Ligue, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement fédéral Entraîneur Fédéral

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Entraîneur Fédéral (EF)

Les formations et certifications EF sont organisées et mises en œuvre par les Ligues ou la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Entraîneur Fédéral (EF) est constituée de 3 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 = Adapter sa pédagogie en fonction des publics
- BC2 = Contribuer à progression tactico-technique
- BC3 = Garantir l'éthique et l'intégrité physique et morale des pratiquants

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme fédéral EF est capable =

- d'encadrer des séances en autonomie
- de concevoir une démarche d'enseignement du tennis de table
- d'entraîner selon le type de public
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être au minimum Junior 1^{ère} année
- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Avoir suivi la formation Arbitre Régional
- Être titulaire d'un diplôme Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

5. VOLUME DE FORMATION

- 35h en présentiel + 10h en FOAD + 21h de stage (dont 7h club et 14h ligue/comité).

6. CERTIFICATION

- Être au minimum Junior 1^{ère} année.
- Fournir une attestation de stage de 21h signée des présidents des structures concernées
- Valider chacune des deux épreuves certificatives =
 - observation de jeu, séance collective (durée = 1h30)
 - démonstration coups techniques.

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 18 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'EF par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement fédéral

Animateur de Ping en Milieu Carcéral

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Carcéral.

Les formations et certifications de l'Animateur Ping Carcéral sont organisées et mises en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Animateur de Ping en Milieu Carcéral est constituée de 2 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 : Connaître le périmètre carcéral.
- BC2 : Animer en milieu carcéral.

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping en Milieu Carcéral est capable =

- d'animer et d'encadrer des séances en milieu carcéral
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)
- Être titulaire d'un diplôme professionnel du champs Jeunesse et Sports (CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES Licence FFTT).
-

5. VOLUME DE FORMATION

- 14h présentiel en milieu carcéral (2 jours).

6. CERTIFICATION

- BC1 = Quizz
 - BC2 = Mise en situation
- Validation requise pour chaque bloc.

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF) ET EQUIVALENCES

Non prévu du fait de la particularité du milieu d'encadrement de ce diplôme.

Règlement Fédéral

Animateur Ping Santé Bien-Être (Module A)

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Santé Bien Être.

Les formations et certifications de l'Animateur Ping Santé Bien Être sont organisées et mises en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Animateur de Ping Santé Bien Être est constituée de 3 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 : Mobiliser connaissances APA.
- BC2 : Évaluer situation du patient.
- BC3 : Encadrer les publics sans limitation.

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping Santé Bien Être est capable =

- d'évaluer la motivation et la condition des public
- de concevoir un programme de ping APA
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF) ou d'un diplôme APA/E3S avec une expérience dans le tennis de table

5. VOLUME DE FORMATION

- 14h présentiel (2 jours).

6. CERTIFICATION

- BC1 + BC2 + BC3 = Quizz + Evaluation continue et formative

Validation requise pour chaque bloc.

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

8. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

9. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Santé Bien Être par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports ou diplôme médical et paramédical) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement Fédéral

Moniteur Ping Santé sur Ordonnance (Module B)

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme de Moniteur Ping Santé sur Ordonnance.

Les formations et certifications de Moniteur Ping Santé sur Ordonnance sont organisées et mises en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Moniteur de Ping Santé sur Ordonnance est constituée de 3 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 : Connaissances APA et pathologies
- BC2 : Gestes de premiers secours
- BC3 : Encadrer publics avec limitations

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme de Moniteur de Ping Santé sur Ordonnance est capable =

- de concevoir, de coconstruire, d'évaluer des programmes APA
- de concevoir un programme de ping APA
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF) ou d'un diplôme APA/E3S avec une expérience dans le tennis de table
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Ping Santé Bien-Être

5. VOLUME DE FORMATION

- 21h présentiel (3 jours).

6. CERTIFICATION

- Quizz.
- Épreuve écrite.
- Mise en situation pratique.

Validation requise pour chaque épreuve

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme de Moniteur de Ping Santé sur Ordonnance par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports, diplôme médical et paramédical) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement Fédéral

Animateur de Ping en Extérieur

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping Extérieur.

Les formations et certifications de l'Animateur Ping Extérieur sont organisées et mises en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation Animateur de Ping Extérieur est constituée de 2 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 : Connaître le périmètre du ping extérieur.
- BC2 : Animer la pratique en extérieur.

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping Extérieur est capable =

- de concevoir et d'encadrer des séances de ping extérieur
- d'organiser des événements de Ping Extérieur
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

5. VOLUME DE FORMATION

- 14h en présentiel + 7h de stage pratique

6. CERTIFICATION

- Quizz.
 - Mise en situation pratique.
 - Fournir une Attestation de stage de 7h signé du président de la structure
- Validation requise pour chaque épreuve

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Extérieur par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement Fédéral Animateur de Ping VR

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la FFTT a créé le diplôme d'Animateur Ping VR.

Les formations et certifications de l'Animateur Ping VR sont organisées et mises en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation d'Animateur Ping Vr est constituée de 4 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 : Développement fédéral Ping VR.
- BC2 : Utiliser le matériel et les outils Ping VR.
- BC3 : Utiliser le Ping VR en apprentissage.
- BC4 : Animer et pratiquer le Ping VR.

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping VR est capable =

- de concevoir et d'encadrer des séances de Ping VR
- d'organiser des événements de Ping VR
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet
- Être titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral ou reconnu équivalent (voir les règles d'équivalence du diplôme AF)

5. VOLUME DE FORMATION

- 14h en présentiel + 7h de stage pratique

6. CERTIFICATION

- Quizz.
- Mise en situation pratique.
- Fournir une Attestation de stage de 7h signé du président de la structure
Validation requise pour BC2 et BC3

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. FORMATEURS

Formateur agréé par la FFTT, figurant sur la liste des formateurs habilités annuellement.

9. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 20 ans avec 2 ans de licence et d'engagement bénévole. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

10. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping Extérieur par équivalence sous réserve d'être titulaire d'un diplôme sportif (fédéral ou STAPS ou Jeunesse et Sports) et d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.

Règlement Fédéral

Animateur de Ping 4/7 ans

1. DIPLÔME

Le conseil fédéral de la Fédération française de tennis de table a créé le diplôme d'Animateur Ping 4/7 ans.

Les formations et examens d'Animateur Ping 4/7 ans. sont organisés et mis en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 04/10/2025.

2. COMPÉTENCES

La formation d'Animateur Ping 4/7 ans est constituée de 3 blocs de compétences, à savoir =

- BC1 = Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques du public 4/7 ans
- BC2 = Être capable de promouvoir l'activité 4/7 ans et de fidéliser le public
- BC3 = Être capable d'encadrer et animer un public de moins de 8 ans
- BC4 = Garantir l'éthique et l'intégrité physique et morale des pratiquants

3. PRÉROGATIVES

La personne titulaire du diplôme d'Animateur de Ping 4/7 ans est capable =

- de concevoir et d'animer des séances de Ping 4/7 ans
- d'agir dans le respect des règles d'éthiques

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une Licence FFTT valide
- Avoir déposé un dossier administratif complet

5. VOLUME DE FORMATION

- 7h en présentiel

6. CERTIFICATION

- Quizz en ligne

7. VALIDITÉ

Illimitée mais conditionnée à la possession de la licence FFTT.

8. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Possible dès 20 ans, avec 2 ans d'engagement bénévole dans une structure FFTT et être licencié. Dossier type sur demande auprès de la CREF.

9. EQUIVALENCES

Il est possible d'obtenir le diplôme d'Animateur de Ping 4/7 ans par équivalence sous réserve de justifier d'une expérience d'encadrement dans le tennis de table. Cette équivalence est accordée conjointement par le/la Président.e de la CFEF ou son représentant et le Directeur du Pôle Emploi Formation FFTT ou son représentant. La FFTT, dans ce cas, inscrit la personne sur SPID et lui délivre le diplôme.